

Commune de INCOURT

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le/les demandeur(s) est/sont Les Héliotropes ASBL Rue de Longpré, 4 à 1315 Incourt.

Le terrain concerné est situé Rue de Longpré 4 à 1315 Incourt, et cadastré 01 B 550 P 2.

Le projet est de type : Transformation d'un ancien hangar en centre de nuit pour 6 personnes handicapées, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :  
les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional -  
Dérogation au plan de secteur

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h ;
- Le lundi jusqu'à 20 heures ;
- Une permanence se tiendra le 08/07/2019, de 17h à 18h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, **rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de Mr ZEERARDS, téléphone : 010/23.95.68, mail : urbanisme@incourt.be

**L'enquête publique est ouverte le 01/07/2019 et clôturée le 15/07/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par télécopie au numéro 010/88.93.72
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve à Administration communale d'INCOURT, Rue de Brombais 2 – 1315 INCOURT

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 53/2019**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service URBANISME ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **15/07/2019** à 18h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme Mr ZEERARDS dont le bureau se trouve au service Urbanisme de l'Administration communale d'INCOURT, Rue de Brombais 2 , 1315 INCOURT.

Par le Collège communal :

Le Directeur général

  
F. LEGRAND



Le Bourgmestre,

  
L. WALRY